

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	8 (1935)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	La maison économique semi-rurale
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-120123">https://doi.org/10.5169/seals-120123</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

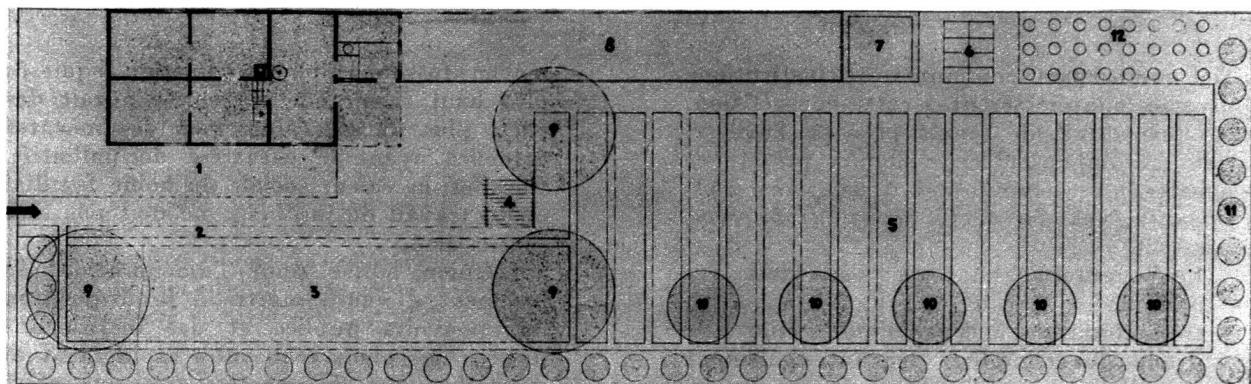
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

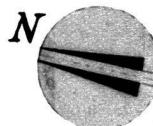
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



- |            |                                     |
|------------|-------------------------------------|
| 1. Fraises | 7. Terreau                          |
| 2. Fleurs  | 8. Enclos du poulailler             |
| 3. Gazon   | 9. Arbres fruitiers de haute futaie |
| 4. Pergola | 10. Arbres fruitiers nains          |
| 5. Légumes | 11. Groseilliers                    |
| 6. Couches | 12. Framboisiers                    |



Surface construite . . . . .	ca. 57,10 m <sup>2</sup>
Cour, chemin et couvert . . . . .	" 143,00 "
Surface du jardin	
a. légumes et fruits . . . . .	" 466,00 "
b. gazon . . . . .	" 76,90 "
Surface totale . . . . .	<u>ca. 743,00 m<sup>2</sup></u>

## LA MAISON ÉCONOMIQUE SEMI-RURALE

Le problème du logement économique pour l'ouvrier, l'employé et les petites bourses en général, est depuis fort longtemps à l'ordre du jour de nos édiles, de nos sociétés coopératives ou des institutions philanthropiques. Tout le monde connaît, chez nous, l'œuvre importante accomplie à Lausanne et à Genève par les Sociétés coopératives d'habitation. Mais la question du logement de ceux qui ne peuvent plus travailler à plein rendement par suite de chômage partiel, de retraite prématuée ou pour toute autre cause, ne préoccupe pas la Suisse romande au même degré que les milieux industriels de la Suisse allemande. A Winterthour, à Zurich, à Bâle et ailleurs, de nombreux ouvriers ne travaillent plus qu'une partie de la semaine ; ceux qui ont droit à une petite retraite sont mis à pied pour laisser la place aux plus jeunes, ou simplement pour diminuer le personnel des usines frappées par la crise ; d'autres enfin ne subsistent que par des allocations de chômage souvent insuffisantes.

Cette situation mérite un sérieux examen. Pour montrer dans quelle voie une solution serait possible, l'*Union suisse pour l'amélioration du logement* a pris l'initiative d'une action pour permettre à ceux qui endurent cette situation de parfaire une partie du revenu manquant tout en trouvant un logement convenable.

O

*Le travail de la terre et la vie au grand air.*

Voilà ce qui doit remplacer le triste logis des désœuvrés de la ville. La culture des légumes, l'élevage des poules, lapins, etc.,

procureront à ceux qui manquent trop fréquemment du nécessaire un appui appréciable. La vie à la campagne, même sous une forme peut-être trop primitive, vaut cependant mieux que l'attente sans espoir dans la caserne des quartiers industriels.

Mais ceci n'est possible, en effet, qu'en renonçant à un certain confort qu'offre la maison urbaine, car il faut pouvoir construire des maisons familiales à un prix très bas. D'autre part, les allocations de chômage aux sans-travail devraient être continuées dans la mesure actuelle car il est évident que la culture maraîchère est insuffisante pour nourrir son homme sur une petite parcelle de terrain.

O

*Maison et terrain à prix très modique.*

Telles sont les premières conditions à remplir. En ce qui concerne le terrain, cette condition oblige des lotissements assez éloignés de la ville, pour que le prix du sol équivale à ce que paye le paysan pour un champ.

Pour le logement, la question s'est posée de façon plus précise. Est-il possible de construire une maison familiale satisfaisant aux besoins primordiaux d'une petite famille sans dépenser la somme de huit à dix mille francs ?

O

*Un concours entre les architectes suisses.*

C'est par un concours national que l'*Union suisse pour l'amélioration du logement* a cherché à résoudre cette dernière question.

De nombreuses communes et institutions diverses s'intéressèrent à cette compétition, ce qui permit de réunir plus de 8000 fr. pour récompenser les meilleurs projets et acheter un certain nombre de plans intéressants (voir N° 6, 1935, de l'*Habitation*, page 2).

Le programme du logis comportait : une cuisine servant de salle à manger ; trois chambres à coucher pour cinq lits, une des chambres servant également à l'habitation durant la journée ; des dépendances comportant : une cave, un W.-C. avec fosse, une baignoire, une buanderie (éventuellement dans le réduit), une étable à chèvre, un poulailler et un clapier, un réduit ; la parcelle de terrain est de 400 à 800 m<sup>2</sup>. Le prix de la construction ne doit pas dépasser 10,000 fr.

## O

### *Les résultats du concours.*

Les résultats ont montré un certain flottement dans la conception de ce nouveau type de construction. D'une manière générale, on a constaté une prédominance de projets de caractère nettement urbain, de maisons de vacances, de villas, etc. Chez la plupart, l'incertitude sur l'interprétation du programme provenait d'une idée peu claire des possibilités matérielles des futurs propriétaires. Quelques-uns, même, ont voulu montrer, par des projets d'ailleurs très intéressants, qu'ils n'admettaient pas ce qu'ils considèrent comme un recul au point de vue social. Ce fait montre que le problème est des plus délicats et qu'il touche directement aux questions sociales et économiques les plus discutées à l'heure actuelle.

Quoi qu'il en soit, le jury a estimé que les premiers projets primés démontraient bien l'intérêt et la valeur du programme du concours. Ce dernier a provoqué des propositions qui semblent répondre de très près aux conditions dans lesquelles pourrait subsister toute la catégorie des ménages peu favorisés par les circonstances économiques actuelles. Il reste bien entendu qu'il ne s'agit pas de fixer définitivement un « standard de vie » inférieur à la moyenne pour tous ces habitants mais de parer rapidement à la situation intolérable de nombre d'entre eux en espérant que bientôt ces mesures deviendront inutiles par une amélioration ou une transformation économique générale.

## O

### *La réalisation.*

La Confédération, les cantons et les communes dépensent, en travaux de chômage et surtout en subventions, souvent sans contre-partie, des sommes considérables. Il paraîtrait désirable qu'une partie de ces

moyens fussent employés à l'action esquissée plus haut. Une telle entreprise aurait des effets plus durables que bien des mesures actuelles ayant le caractère de palliatifs. En effet, la valeur sociale du home familial et du travail de jardinage ne doit pas être sous-estimée.

L'Union suisse pour l'amélioration du logement a voulu mettre à la disposition des pouvoirs publics et des institutions privées des plans réalisables rapidement et il semble que des projets tels que ceux reproduits ici constituent une base très positive.

## O

### *Matériaux.*

La maison familiale telle qu'elle doit se concevoir pour le citadin retournant à la terre présente des dépendances dont la surface n'est pas éloignée de celle de la partie habitable. La surface générale est donc assez grande et oblige de ce fait à une économie extrême dans l'utilisation des matériaux de construction sans cependant lésiner sur la qualité de ceux-ci.

Le problème ne peut trouver une solution générale car chaque région a ses moyens traditionnels de construire selon des méthodes et des matériaux qui lui sont propres. Ainsi dans le Pays de Genève, le sable et le gravier s'obtiennent à des prix extrêmement bas, tandis que le bois est plus économique dans les régions jurassiennes.

Il faut d'autre part envisager la confection d'une partie des travaux par les intéressés eux-mêmes : ainsi le terrassement et peut-être certaine partie de la maçonnerie. Des expériences ont été faites à Winterthour et surtout à l'étranger ; il faudrait profiter des résultats obtenus et des enseignements qui en découlent pour établir un programme pratique qui sorte de considérations purement théoriques. On remarquera d'ailleurs que les plans primés, le premier prix comme les suivants que nous publierons dans nos prochains numéros, peuvent facilement s'exécuter en matériaux très différents.

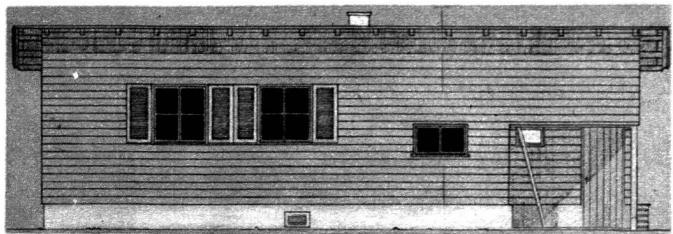
## O

### *Conclusions.*

Il paraissait utile de rendre attentifs nos milieux de la Suisse romande au travail effectué par nos Confédérés dans un domaine qui touche une partie intéressante de notre population. Ces préoccupations répondent à un besoin indéniable. Cela est si vrai que des réalisations privées ayant une certaine analogie sont en voie de réalisation à Genève, toutefois pour une catégorie plus favorisée de la population. Nous espérons que bientôt les moins favorisés trouveront également un appui effectif que les pouvoirs publics auront à cœur d'encourager vigoureusement.

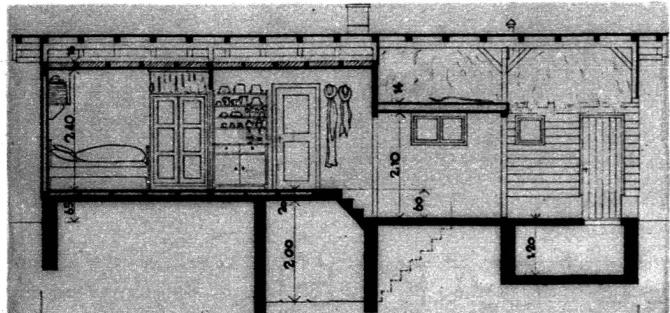
### Face ouest

C'est le type de la maison de bois dans sa plus grande simplicité, avec une toiture à un pan et tous les locaux au rez-de-chaussée. Le caractère rural et la modestie du programme sont exprimés sans autre prétention.



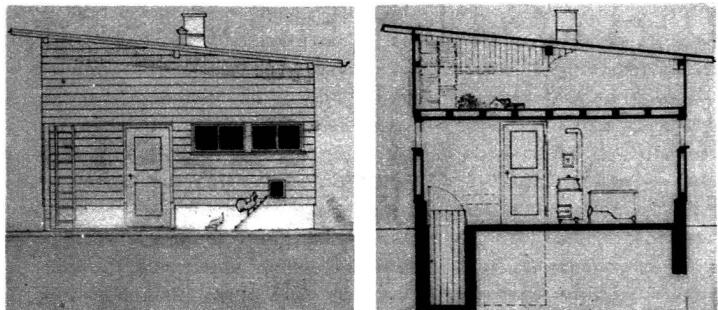
### Coupe longitudinale

La coupe montre la nette séparation entre la partie habitée, à gauche, et les dépendances, à droite. Cependant, les deux parties sont réunies sous le même toit. Les dépendances sont au niveau du sol naturel et la partie habitée est surélevée.



### Coupe transversale et face sud

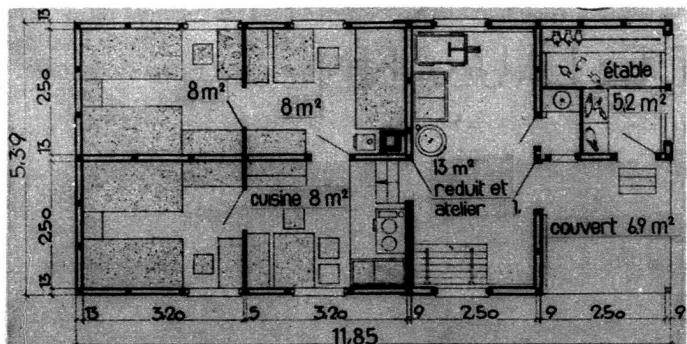
La coupe transversale sur les dépendances indique la possibilité de créer sur le réduit et l'étable une fenière et un grenier, indispensables dans ce type de construction. Sur la face sud on voit le couvert, si utile en temps de pluie, et que nous retrouvons dans nos villes sous forme de véranda.



### Plan du rez-de-chaussée

La disposition du plan est remarquable de simplicité. Les trois chambres et la cuisine ont chacune 8 mètres carrés. On ne saurait condenser davantage ces quatre locaux, comme aussi les dépendances. C'est la raison pour laquelle ce projet est des plus économiques.

Partie habitée : 125,5 mètres cubes ;  
dépendances : 91,1 mètres cubes.



### Plan des fondations et du sous-sol

Deux excavations sont prévues en sous-sol. L'une pour la cave et la seconde pour la fosse à vidange ; cette dernière sous l'étable. Cette solution suppose un terrain relativement facile à drainer. Il serait à modifier dans des sols marneux imperméables.

